

Lesneven, le 19 février 2020

Chers parents,

Je tiens à rappeler à chacun quelques règles de fonctionnement de l'école en lien avec le règlement intérieur :

Aux heures de sortie, les élèves de primaire doivent rejoindre le portail principal ou le portail des maternelles. Il est **interdit de rejoindre un parent dans une classe de maternelle**.

Avant 8h20 et 13h20, les enfants ne doivent pas se trouver dans l'enceinte de l'école et la responsabilité de l'école ne saurait être engagée pour tout accident survenant hors des horaires d'ouverture et de surveillance. Plusieurs enfants passent par le portail jaune et attendent devant l'accueil principal ce qui est strictement interdit. Les enfants doivent impérativement rentrer par le portillon bleu.

Entre 12h10 et 13h20, si vous devez récupérer votre enfant, merci de **passer par le self** (accès par le parking intérieur de l'école). Les portes d'entrée primaire et maternelle sont fermées sur le temps de midi.

En lien avec le PPMS (Plan particulier de Mise en sûreté), une fois la dépose des enfants effectuée, vous devez quitter l'établissement et ne pas rester **stationner dans les couloirs ou dans l'enceinte de l'école**.

Merci de votre compréhension.

Cordialement,
Frédérique PARGNY